



Le bulletin de la commission NAT se réjouit de vous retrouver!

Dans cette quatrième édition, nous tenterons de résumer les dernières évolutions dans les domaines politiques relevant des compétences de la commission NAT. Vous pouvez également lire les nouvelles de nos régions qui nous sont parvenues par l'intermédiaire de la plateforme d'échange #COVID-19 du CdR.

Depuis le début de la crise de la COVID-19, les États membres de l'UE et la Commission européenne ont instauré une série de mesures visant à enrayer la maladie et, au-delà de la santé proprement dite, son impact sur la vie publique. Si les avis sur les stratégies de sortie possibles diffèrent parfois, une chose ressort clairement de toutes les contributions présentées sur notre plateforme d'échange COVID-19: les villes, les régions et les communautés ont lutté avec acharnement pour leurs citoyens au cours des deux derniers mois.

J'espère que vous apprécierez la lecture de notre bulletin d'information. Merci de continuer à nous faire part de vos observations et de vos idées à l'adresse suivante: nat@cor.europa.eu. Et surtout, prenez bien soin de vous!

Ulrika Landergren (SE/RE), présidente de la commission NAT

Un montant total de 3,08 milliards d'EUR provenant du budget de l'UE pour l'instrument d'aide d'urgence (2,7 milliards d'EUR) et de rescEU (380 millions d'EUR) adopté au moyen d'une modification du budget

Depuis la publication de notre article sur l'élaboration de l'instrument d'aide d'urgence de 3 milliards d'EUR, publié dans la deuxième édition du bulletin de la commission NAT, l'autorité budgétaire a déjà pris une décision positive.

Le 17 avril, après approbation par le Conseil (le 14 avril), le Parlement européen a adopté un règlement visant à permettre l'octroi d'aides directes de l'Union européenne pour les secteurs de la santé des États membres au moyen d'un deuxième budget rectificatif de l'UE doté d'une enveloppe de plus de 3 milliards d'EUR. 2,7 milliards d'EUR au titre de l'**instrument d'aide d'urgence**. Les 300 millions d'EUR restants sont réservés à la capacité de **rescEU** pour les équipements médicaux. De cette manière, la Commission entend (1) acquérir des services d'urgence directement au nom des États membres et fournir des équipements médicaux tels que des masques et des respirateurs, (2) financer des besoins urgents tels que le transport de matériel médical et de patients vers des régions frontalières et (3) soutenir la construction d'hôpitaux mobiles. La Commission peut attribuer des contrats directement.

Lien: <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200415IPR77110/covid-19-meps-free-up-over-EU3-billion-to-support-eu-healthcare-sector>

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/04/14/tackling-covid-19-council-adopts-amended-eu-budget-for-2020/>

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/QANDA_20_577

COVID-19: une plus grande flexibilité pour déployer le budget de l'UE

Le 22 avril, le Conseil a adopté un acte législatif - le deuxième en moins d'un mois - modifiant les règles relatives à l'utilisation des fonds structurels de l'UE qui sous-tendent la politique de cohésion de l'UE. Ces modifications permettent aux États membres de réorienter des ressources vers des opérations liées à la crise. En outre, les États membres seront en mesure, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, de demander que le soutien financier accordé au titre du budget de l'UE soit porté à 100 %. Dans des circonstances normales, les programmes relevant de la politique de cohésion sont financés conjointement par le budget de l'UE et par les contributions des États membres. Ces mesures contribueront à alléger la charge qui pèse sur les budgets nationaux en prévoyant des investissements ciblés dans les soins de santé, les PME en difficulté et les programmes d'emploi temporaires. Les agriculteurs peuvent également bénéficier de prêts favorables et de garanties pouvant aller jusqu'à 200 000 EUR, l'objectif étant de les aider à obtenir des liquidités ou une compensation pour les pertes subies. Cet acte législatif devrait entrer en vigueur le 24 avril 2020.

Lien: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/04/22/covid-19-more-flexibility-for-deploying-eu-budget-money/>

L'UE mobilise un soutien en faveur de l'Italie, de la Croatie et des pays voisins

L'UE coordonne et cofinance la fourniture de l'aide non seulement dans les États membres, mais aussi dans les pays voisins, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, après réception des demandes d'assistance par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'UE. Alors que la Slovaquie aide l'Italie en lui fournissant des masques et des désinfectants, l'Autriche vient en aide à la Croatie avec des gants et des désinfectants. Dans le cadre de l'aide globale de l'UE en faveur des Balkans occidentaux, la Bosnie-et-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Moldavie recevront des gants, des désinfectants et d'autres articles, tandis que la Serbie recevra également des couvertures, des matelas et des tentes destinés aux migrants.

Lien: https://ec.europa.eu/echo/news/coronavirus-eu-mobilises-help-italy-croatia-and-neighbouring-countries_fr

L'UE coordonne l'aide apportée aux camps sur les îles grecques

La Commission collabore avec les autorités grecques afin de contribuer à la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence visant à lutter contre les risques d'épidémie potentielle de coronavirus dans les camps de réfugiés sur les îles grecques, après que la Grèce a activé le mécanisme de protection civile de l'UE demandant un hébergement et plusieurs produits médicaux et d'hygiène. Dans ce contexte, l'Autriche a offert 181 conteneurs d'hébergement et de sanitaires par l'intermédiaire du mécanisme et les frais de livraison seront cofinancés par l'UE.

Lien vers Daily News du 20 avril 2020: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/mex_20_698



Bulletin de la commission NAT COVID-19 Confinement



Exemples provenant des régions par l'intermédiaire de la plateforme d'échange COVID-19 du CdR

De nombreuses contributions en provenance des régions européennes nous parviennent par l'intermédiaire de notre plateforme d'échanges COVID-19, laquelle nous renseigne sur les mesures supplémentaires prises par les gouvernements locaux et régionaux en complément des efforts des États membres:

Land de Hesse (Allemagne): soutien aux entreprises, aux indépendants, aux agriculteurs et aux familles

Le land de Hesse a pris un certain nombre de mesures pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID 19. Ces mesures incluent des régimes de financement pour les entreprises, les travailleurs indépendants et d'autres acteurs de l'économie tels que l'agriculture, des mesures en faveur des familles pour aider les parents qui connaissent des baisses de revenus et des solutions de garde d'enfants pour les parents qui travaillent dans le secteur de la santé.

Pays de la Loire (France): 63,4 millions d'EUR pour les PME, les organisations culturelles et sportives et l'achat de masques

Le conseil régional des Pays de la Loire investit 3 millions d'EUR pour acheter des masques pour les hôpitaux, 4,3 millions d'EUR pour soutenir les organisations culturelles et sportives ayant dû annuler des manifestations et 56 millions d'EUR pour soutenir les PME. Les étudiants qui ont été contraints d'interrompre leurs études continueront d'être soutenus par des bourses. Afin de mettre un terme à la diffusion de la COVID-19, l'offre de transports publics a été réduite.

Le gouverneur de Macédoine centrale fait don de 50 % de son salaire en réaction à la COVID-19

Des milliers de masques et de gants ainsi que du savon antiseptique ont été livrés à des centres de santé dans la région de Macédoine centrale (Grèce). Les résidents peuvent également consulter en ligne des médecins spécialisés afin de réduire la propagation de la pandémie. Le gouverneur de Macédoine centrale effectuera également un don représentant 50 % de son salaire pour les deux prochains mois afin de soutenir la lutte contre la COVID-19.

La voïvodie de Poméranie occidentale (Pologne) coordonne un pôle d'assistance pour les Polonais vivant en Belgique

Ce pôle est entré en action le 18 mars et mobilise à l'heure actuelle plus de 80 bénévoles. Il a pour principales missions de faire fonctionner une ligne d'assistance téléphonique, de traduire les communiqués officiels concernant la situation épidémiologique en Belgique, de confectionner des masques, de fournir des denrées alimentaires aux personnes privées de leurs moyens de subsistance ou dans l'incapacité de sortir de leur domicile, ainsi qu'aux sans-abri. Un service d'assistance téléphonique est disponible où l'on peut trouver des informations sur les règles actuellement en vigueur, demander un suivi quotidien par téléphone ou parler à un psychologue ou un prêtre. Cette ligne d'assistance offre également un service d'écoute aux victimes de violence intrafamiliale, à l'instar

de la «ligne bleue» qui existe en Pologne. L'organisation travaille actuellement avec le Centre de crise belge et diverses communes belges

Conversion de masques de plongée en masques à usage médical

Le conseil municipal d'Estepona (Andalousie, Espagne) soutient les initiatives en matière d'impression 3D consistant à convertir des masques de plongée à des fins médicales. La municipalité a versé plus de 2.4 millions d'EUR aux prestataires de services au cours du mois de mars. Les factures sont réglées dans un délai de 7 jours afin de soutenir les PME en ces temps difficiles.

Nouveau respirateur conçu en Andalousie

Andalousie (Espagne): le premier essai clinique sur un patient équipé d'un respirateur conçu en Andalousie a été mené à bien! Le prototype «Málaga respira» a été mis au point en moins d'une semaine par des médecins et des ingénieurs andalous et a réussi le premier test avec un authentique patient à Antequera.

Lien vers la plateforme d'échange COVID-19: <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/COVID19-exchangeplatform.aspx>

La Commission annonce des mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur agroalimentaire

Le 22 avril, la Commission européenne a publié des mesures exceptionnelles supplémentaires visant à soutenir davantage les marchés agricoles et alimentaires les plus touchés, à savoir:

- Aide au stockage privé: la Commission propose d'octroyer une aide au stockage privé pour les produits laitiers (lait écrémé en poudre, beurre, fromage) et les produits à base de viande (viande bovine, ovine et caprine)
- Flexibilité pour les programmes de soutien du marché: la Commission instaurera de la souplesse dans la mise en œuvre des programmes de soutien du marché pour le vin, les fruits et légumes, l'huile d'olive, l'apiculture et le programme de l'UE à destination des écoles (lait, fruits et légumes)
- Dérogation exceptionnelle aux règles de concurrence de l'UE: pour les secteurs du lait, des fleurs et des pommes de terre, la Commission autorisera la dérogation à certaines règles de concurrence au titre de l'article 222 du règlement instituant l'Organisation commune des marchés, qui permet aux opérateurs d'adopter des mesures d'auto-organisation du marché

La Commission entend faire adopter ces mesures d'ici la fin du mois d'avril.

De plus en plus de secteurs agricoles montrent des signes clairs de désorganisation du marché

La **production de fleurs et de plantes vivantes** est sans aucun doute le secteur de l'agriculture le plus touché par l'exceptionnelle crise sanitaire de COVID-19 en cours et par les politiques de confinement mises en œuvre au niveau national. Les magasins de fleurs, les marchés locaux et les jardinerie sont

fermés et les manifestations populaires autour de Pâques, de la Fête des mères et du 1^{er} mai, qui auraient dû drainer une forte demande de fleurs, ont été suspendues. Le confinement a conduit à l'effondrement immédiat et massif de la demande européenne et internationale de ces produits, portant à 80 % la baisse de la demande dans un secteur qui prévoit normalement de 50 % à 80 % de la demande annuelle entre mars et juin. La crise perturbe également les 15 % de la production qui sont destinés à l'exportation. «Tous les produits qui n'ont pas été vendus à temps sont inévitablement voués à être jetés, ce qui implique la destruction massive de la production et des stocks dans l'ensemble de l'UE et au-delà.

L'**industrie vinicole** avait déjà été touchée par les droits de douane américains de 25 %, ainsi que par des problèmes rencontrés dans certains pays asiatiques. Aujourd'hui, elle est confrontée à une importante perte de ventes et de revenus résultant de la fermeture du secteur de la restauration et d'autres canaux de distribution. De même, la pandémie a des effets dévastateurs sur les marchés d'exportation du vin, sur les activités des viticulteurs et sur le secteur de l'œnotourisme.

Les fêtes de Pâques sont traditionnellement une période de consommation de **viandes ovine et caprine**. La production étant saisonnière, elle ne peut pas être repoussée à un autre moment de l'année. Ces deux types de viande étant déjà fortement touchés par la fermeture du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, la tendance des prix est à la baisse alors qu'elle devrait être à la hausse. Dans le même temps, l'on continue d'importer des produits sur le marché de l'UE.

En ce qui concerne le **secteur laitier**, les prix du lait ont connu une baisse spectaculaire, et le prix du lait écrémé en poudre a atteint le niveau d'intervention. La propagation du virus entraîne des difficultés considérables en matière d'approvisionnement et de logistique dans l'industrie de transformation, difficultés que viennent encore aggraver les éventuelles pénuries de main d'œuvre et l'effondrement de la demande pour certains produits. La quantité de lait produite dans les exploitations agricoles était trop importante pour les capacités de transformation et de commercialisation existantes et la situation sera pire au printemps, dans quelques semaines, avec la hausse de la production laitière. Les derniers chiffres de la DG AGRI indiquent que les prix du lait écrémé en poudre dans l'UE-27 s'élèvent à présent à 242 EUR/100 kg (soit une baisse de -5 % par rapport à la moyenne des 4 semaines précédentes); les prix du lait entier en poudre s'élèvent à 296 EUR/100kg (-1,3 %), ceux du beurre à 350 EUR/100 kg (-1,3 %), tandis que ceux du fromage sont de 305 EUR/100 kg (+0,2 %). À l'approche du «rebond printanier», le prix du lait cru dans l'UE-27 est actuellement de 35.3 EUR/100 kg (soit -0,7 % de moins que le mois précédent).

Dans le secteur de la **viande bovine**, les découpes à haute valeur ajoutée, qui représentent 30 % de la valeur de la carcasse, ont connu de fortes baisses de la demande, entraînant des coûts plus élevés et des conséquences néfastes sur les prix, tandis que des découpes bon marché sont encore importées des pays du Mercosur.

La viande porcine, la volaille et les œufs souffrent également de l'arrêt de la demande en provenance de l'hôtellerie et de la restauration, ce qui entraîne l'effondrement de nombreux producteurs spécialisés tels que les producteurs de porcs non sevrés, de canards, de pigeons, de cailles, de lapins, de pintades et d'oies.



Bulletin de la commission NAT COVID-19 Confinement



Dans le secteur du sucre, certains consommateurs utilisent de plus en plus de sucre en consommation directe pendant le confinement. Même ainsi, la demande de sucre dans l'UE en 2019/2020 devrait baisser de 700 000 tonnes, soit 4 %. La baisse des cours mondiaux risque d'avoir un impact négatif sur les prix européens, même si le marché européen est équilibré. Une troisième année de prix non rémunérateurs pour le secteur de la betterave sucrière de l'UE, en particulier pour les producteurs de betteraves sucrières, serait catastrophique et insupportable.
